

BUREAU
Passage
Lemonnier.
12.

LE RASOIR

BUREAU
Passage
Lemonnier
12



A RENAIX
Touchante histoire des Frères Chrysagone, Boniface et Consorts.

Rédacteur en chef :
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait.
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO, AU BUREAU PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Chronique locale

On a lu à la dernière séance du Conseil communal une pétition émanant du *Cercle libéral Centre et Sud*, réclamant l'assainissement de cet entassement ignoble que l'on appelle quartier du *Chaffour*.

Nos honorables Conseillers connaissant naturellement à fond la situation plus que florissante des finances communales, se sont dispensés, avec une unanimité touchante, de prendre la parole pour appuyer les justes prétentions des pétitionnaires. Il est donc probable que la pétition dont il s'agit passera inaperçue dans les sphères éthérées du Collège et qu'elle ira dormir en paix dans le mystérieux carton où reposent déjà les fameux projets du bassin à ériger à la chapelle du Paradis, du déplacement des Frères-Célistes, de l'hôpital de Bavière et *tutti quanti*.

Dès 1873 cependant, le Collège reconnaissait l'urgence du travail d'assainissement que l'on réclame de nouveau aujourd'hui et M. Verdin avait en quelque sorte promis qu'une partie de l'emprunt de seize millions voté à cette époque servirait « à porter l'air et la vie dans les agglomérations encastées entre les rues de la Régence, de la Cathédrale, Chéravoie et le quai sur Meuse. »

Or, les seize millions de l'emprunt de 1873 sont.... évaporés depuis longtemps et les mêmes vapeurs pestilentielles continuent à s'exhaler des mêmes agglomérations encastées.

Depuis lors même, un nouvel emprunt de douze millions a été conclu en 1879 et s'il a servi « à porter l'air et la vie » quelque part ce n'est pas à coup sûr dans le quartier du *Chaffour*.

Il y a plus fort : (et c'est ici que la clairvoyance mirobolante de nos édiles brille de tout son éclat); une société s'était constituée qui offrait de démolir à ses frais le pâté dont nous parlons, pour y ériger des halles et des marchés couverts, dont elle aurait eu tout naturellement la libre exploitation pendant quelques années.

Le Collège a fait la sourde oreille. Aucune suite n'a été donnée à ces propositions qui n'ont pas même été communiquées au Conseil.

On craignait sans doute, en acceptant les offres de la Société, de voir diminuer dans de trop fortes proportions le produit de ces fameux droits d'étalage que les agents de MM. Seutin percevaient avec tant d'affabilité et de distinction sur nos différents marchés.

Hélas! Vaines craintes! illusions chimériques!.. Nos trop prévoyants financiers devront bien en faire leur deuil. Les nouvelles halles que l'on construit actuellement, rue des Carmes, dans la propriété d'*Andri-mont*, viendront bientôt faire une redoutable concurrence aux sympathiques MM. Seutin frères, et notre édilité peut dès aujourd'hui considérer comme un fait accompli cette diminution des produits des droits d'étalage qui était son épouvantail.

Quant aux agglomérations encastées qui arrachaient des larmes à M. Verdin en 1873, on se gardera plus que jamais d'y porter l'air et la vie, faute de monacos, et l'on n'en parlera plus..... jusqu'au prochain choléra.

Les heureux habitants du *Centre* pourront continuer à jouir librement des délicates splendeurs de *Matrogard*, la pioche sacrilège des démolisseurs n'ontamera pas encore les murs des somptueux édifices qui garnis-

sent la rue de la *Cour*, et les nombreuses prêtresses de Vénus qui ont établi leurs autels dans ces odoriférantes localités, pourront continuer à y célébrer en paix les voluptueuses cérémonies de leur culte.

Le tout, sous la paternelle administration Gustave Mottard et compagnie.

BARNABÉ.

LE DUEL

La question du duel est remise à l'ordre du jour : il n'y a rien de neuf en cette matière pourtant, et l'émotion du public et de la presse repose plutôt sur deux faits graves qui viennent de se produire coup sur coup, et dont nous dirons un mot.

A ne considérer que l'usage du duel en lui-même, nous n'hésitons pas à le dire blâmable au point de vue moral et religieux et à le repousser avec énergie d'une façon générale, sinon absolue.

Cette dernière réserve parce que dans certaines circonstances graves, dans quelques situations extrêmes, l'homme, poussé à bout, n'a plus que cette dernière ressource, bien triste, il est vrai, mais à laquelle force lui est de recourir, faute de mieux.

En général, pensons-nous, on doit rejeter le duel, parce qu'il n'atteint nullement le but qu'on se propose : ni l'offense, ni l'offensé n'y obtiennent la satisfaction qu'ils recherchent; en effet, le premier n'obtient souvent pas la réparation qu'il serait en droit d'exiger, et l'autre ne prouve guère en se battant, qu'il n'a pas les torts qu'on lui impose.

Puis il y a une distance énorme entre le courage physique et le courage moral, c'est-à-dire la droiture, la probité. Le parfait coquin, bandit de grand chemin, chevalier d'industrie, ou autre type de l'espèce, n'hésitera pas d'aligner contre le plus honnête homme du monde; peut-être à lui allonger une estocade aussi habile que mal placée.

Ce qui a fait naître le duel, c'est l'esprit guerrier, la valeur militaire qui domine les peuples à certaines époques du passé où, chacun voyait le point d'honneur dans l'appel aux armes.

C'est aussi la croyance absurde, encouragée et propagée par le clergé, au moyen-âge, du *jugement de Dieu*, manifestée dans cette forme ridicule, irrationnelle.

Les lois françaises, depuis le code pénal de 1791, sont muettes sur la répression du duel. Le code de 1810 garde le silence aussi; mais la cour de cassation de France, par divers arrêts de 1819 et 1821, tout en reconnaissant que le duel porte atteinte à la morale et à l'ordre public, ne considère pas les duellistes comme des assassins ou des meurtriers, ainsi que l'ont fait divers écrivains et publicistes qui ont traité la question.

On lira avec beaucoup d'intérêt les pages splendides que J. J. Rousseau a consacré dans sa *Nouvelle Héloïse* à combattre le préjugé du duel.

Aujourd'hui la loi civile défend la provocation en duel et le punit d'après les suites, à des peines qui varient de 15 jours à cinq années d'emprisonnement et de 26 à 1000 francs d'amende. Avis à ceux qui voudraient en goûter.

**

On a signalé deux événements à sensation dans la dernière quinzaine : l'un tragique par son issue fatale, l'autre écoeurant par la tournure qu'il a prise.

Tout le monde a appris avec stupeur la mort du lieutenant de Schiervel; à propos de la valeur d'un cheval qu'il montait dans une course au ruban, mieux connue sous un nom anglais que nous n'avons su retenir, un certain baron du Val — rien du marchand de bouillon de Paris — s'est battu à l'épée avec le lieutenant cité.

S'il faut en croire la *Chronique*, ce baron aurait gardé une attitude prudente, trop prudente, au dire de l'entourage; pour se laver de ce reproche, le baron du Val a suivi assidument les leçons d'une salle d'armes, d'où, après avoir acquis la science d'un Cassagnac ou d'un Lullier, il s'en est allé en guerre.... comme Malborough. La première rencontre qu'il fit était celle du lieutenant de Schiervel, bon garçon, franc et ouvert, et qui avait autant de bravoure que le baron du Val avait d'habileté pour tomber à fond.

Dès l'abord, les témoins avait jugé la lutte inégale et pas un cependant n'eut le courage — c'en était un — d'arrêter le combat au premier sang, ce qui eut empêché la fatale issue qu'on déplore.

Une double conséquence ressort de tout cela :

C'est que deux hommes se sont entre égorgés pour un cheval, et qu'un certain baron, provocateur, a tué un lieutenant, provoqué.

Ce duel était une folie, et l'attitude du dit baron du Val — rien du bouillon — qui avait encore pour lui la supériorité du savoir aux armes — n'en est que plus coupable.

En attendant, le bon baron s'est empressé de passer la frontière — comme les petits-frères de Renaix — probablement pour faire une retraite expiatoire dans quelque saint monastère.

Le bon baron va !..

**

L'autre duel — il a raté celui-là — aurait eu autant de raison que le premier en avait peu.

Un M. de Dorlodot, conseiller provincial avec Dieu, collaborateur de l'*Ami de l'Ordre*, l'organe attitré de l'évêque de Namur, et l'un des collecteurs les mieux approvisionnés de la déjection monacale, — un M. de Dorlodot n'a rien trouvé de mieux pour justifier un curé qui n'est pas sorti blanc de l'enquête scolaire que de prendre à partie le président de la Commission, en fouillant dans son passé pour livrer en pâture à

la curiosité publique une histoire aussi mensongère qu'outrageante.

Le chroniqueur pieux a raconté — à sa façon — comment l'honorable M. Neujeau s'est marié.

Ce récit, qui touche à l'infamie — a provoqué une riposte de M. Neujeau, et la réprobation de tous les honnêtes gens, qui savent bien ce qui s'est passé, ce qui n'est pas du tout conforme au dire du M. de Dorlodot.

En accusant publiquement un honnête homme, ce sieur Dorlodot, après le courroux de l'insulte, devait avoir celui de la réparation. L'un commanda l'autre, et en reculant piteusement devant une rencontre qu'il avait cherchée, il nous a donné la mesure de ce que valent les rédacteurs de l'*Ami de l'Ordre*.

Il est vrai qu'il a cru s'excuser — qui s'excuse s'accuse — en proposant d'affronter des foyers d'épidémie, en compagnie de celui qu'il avait outragé.

Cela serait peut-être très beau, si ce n'était ridicule; car enfin, si le sieur de Dorlodot, en connaissance de cause, a sali la réputation d'un homme qui faisait son devoir, il est tenu de lui accorder la satisfaction que celui-ci est en droit de réclamer, et non de lui imposer, sous prétexte de vaillance, des épreuves spéciales, et en dehors de ce que l'on peut et sait faire, en général.

Que reste-t-il à faire ?

Clouer le pieux diffamateur au ban de l'opinion publique, en le vouant au mépris et à la considération de la *Gazette Liège* et autres *ejusdem farinae*.

Mais qu'il ne recommence plus !

Car à défaut de duel, il est encore bien un bâton qui ferait sentir à cette échine pieuse, le poids de sa faute.

En somme, deux duels : l'un sans raison, l'autre fondé, ont abouti à une mort fatale — ou à rien du tout.

Et ce sera presque toujours comme cela.

J. B.

Conseil communal de Liège.

Séance du 29 Avril 1881.

M. MOTTARD. — J'ai une heureuse communication à faire au Conseil. Le Collège s'est rendu à Bruxelles pour inviter le Comte de Flandre à assister à nos fêtes. J'ai la satisfaction de vous annoncer que Son Altesse Royale n'est pas restée sourde à notre appel et qu'elle accompagnera Sa Majesté lors de prochaine visite à Liège.

Il est inutile d'ajouter que nous avons été admirablement reçus. Son Altesse a tenu à nous témoigner la haute estime qu'elle porte à vos premiers magistrats. J'ai été particulièrement l'objet de ses augustes prévenances. Le prince m'a tapé familièrement sur le ventre en me disant : « gros potinse, va » ce qui prouve qu'il ne dédaigne nullement notre idiome wallon.

Son Altesse s'est approchée ensuite de M. Ziane et lui a dit : « Scélérat, i parait qui l'en'ne fait des belles à Liège. » (Hilarité générale.)

M. ZIANE. — Je proteste contre les indiscretions de M. le Bourgmestre.

M. MOTTARD. — Il ne s'agit pas d'indiscrétion, mon cher Ziane. Je rends compte de notre entrevue avec le Comte de Flandre, voilà tout.

Je déclare d'ailleurs l'incident clos et nous aborderons l'ordre du jour. La parole est à M. Micha.

M. MICHA. — Messieurs, nous avons reçu d'un Cercle catholique une lettre réclamant pour les écoles des *petits-frères* le droit de participer au grand défilé de nos écoles communales qui aura lieu devant le Roi au mois de Juillet prochain. Une prétention aussi...

M. WARNANT (*interrompant*). — Voulez-vous me permettre, M. Micha? Je suis l'homme qui convient le mieux pour caractériser comme elle le mérite cette audacieuse prétention; je vous prie de me céder la parole.

M. MICHA. — Bien volontiers. (Approbation unanime).

M. WARNANT (*pâle et blême*). — Messieurs, je ne sais comment vous exprimer l'indignation qui débordé mon âme. — Comment! c'est en plein *boulevard du libéralisme* que l'on ose commettre une lettre semblable.

Honte éternelle à l'épiscopat! car bien que la lettre soit signée *G. Dallemagne*, je vous l'affirme moi, c'est l'évêque et Lupus qui l'ont rédigée. C'est d'ailleurs aussi l'opinion de mon estimable ami, M. de Lhonneux, sénateur de Huy, qui a failli tomber d'apoplexie lorsque je lui ai communiqué cette audacieuse épître.

Je propose, Messieurs, que ce document infâme soit processionnellement transporté sur la place Saint-Lambert et là solennellement brûlé sur un bûcher que l'on alimenterait avec la collection complète de la *Gazette de Liège*.

Je demande, Messieurs, que les cendres en soient jetées aux quatre vents du ciel et qu'un monument commémoratif soit élevé à l'endroit où se sera accompli ce grand acte de justice et de réparation. J'ai dit. (Applaudissements prolongés).

La proposition de M. Warnant est adoptée à l'unanimité (M. Warnant sort majestueusement de la salle du Conseil).

M. LOVINOSSE (*à part*). — Ce Warnant est tout de même un fameux orateur.

M. MOTTARD. — Nous continuerons l'ordre du jour. La parole est à M. Gillon.

M. GILLON. — Comme vous le savez, Messieurs, la situation financière de la ville est des plus brillantes. Les caves de la Banque Liégeoise débordent littéralement de nos fonds et nous ne savons plus que faire avec notre argent.

Aussi nous venons vous demander l'autorisation de disposer de 75,000 francs pour faire ériger nos statues sur les murs des terrasses. Il va de soi que cette somme sera dépassée et que nous nous réservons de vous faire voter d'autres crédits pour cet objet.

M. SCHOUTTETEN. — Je l'ai dit une fois pour toutes, je suis l'ennemi des dépenses de luxe. Voulez rester conséquent avec mes principes, je voterai donc contre la proposition de M. Gillon.

M. GILLON. — Je ferai remarquer à l'honorable M. Schoutteten que la proposition du Collège est plus que nécessaire. Nous devons pouvoir disposer à bref délai du trop plein de nos fonds, sinon nous serons obligés de louer un vaste local pour y déposer l'encaisse qui ne trouve plus place à la Banque Liégeoise.

M. MOTTARD. — Dans ces conditions on ne peut rejeter notre demande. J'ajouterai que le physique des membres du Collège inspirera certainement nos plus illustres artistes. On peut donc s'attendre à quelque chose de grandiose. Je déclare notre proposition adoptée. La séance est levée.

ZUTALORS.

CARILLON

Extrait du Moniteur. — Par arrêté royal du 21 Avril, la croix civique de 1^{re} classe est décernée à M. Ronflette, *chirurgien-accoucheur*, à Belœil, en récompense des services qu'il a rendus à l'occasion de maladies épidémiques.

Il s'agit sans aucun doute d'épidémies de.... grossesse. Coquins de *Belœilards*!...

**

Une compensation. — Tous les journaux à scies patriotiques de la capitale enregistrent avec des larmes dans leur encre que, lors du défilé *brusselais* en l'honneur de la princesse Stéphanie, le Roi s'est fait un devoir de venir serrer la main aux quelques blessés de Septembre qui faisaient partie du cortège.

Allons! c'est très bien. Le gouvernement laisse mourir de faim ces nobles vétérans, c'est vrai; mais puisque le Roi leur donne des poignées... de mains il y a certainement compensation. Si après cela les héros de 1830 continuent à se plaindre, cesont de bien mauvais coucheurs.

**

Muselière des chiens — Les différentes réclamations de la société protectrice des animaux en faveur de la suppression de la muselière des chiens sont jusqu'à présent restées sans résultat. On objecte en haut lieu que les caniches abusent fréquemment de la liberté du museau en s'attaquant aux mollets des passants.

Emu à juste titre de cet état de choses, M. Grojean, notre savant conseiller communal, dont on connaît les ardent sympathies pour la race canine, vient d'inventer un système qui permettra enfin de résoudre cette importante question au mieux de tous les intérêts.

Ce système consiste à garnir les pantalons ou les robes d'une série de clous très pointus qui mettront naturellement en fuite les roquets qui auraient encore la velléité de mordre.

La Société protectrice des animaux vient d'approuver à l'unanimité et par acclamation la judicieuse invention de notre éminent compatriote qui, ne cesse d'acquiescer des nouveaux titres à la reconnaissance publique.

**

Retour de Paris. — Le gros X, dont les goûts aussi alcooliques qu'artistiques ne sont un mystère pour personne, était allé avec *La Légia* à Paris. A son retour un copin lui demande :

— « Au moins as-tu trouvé du péket la bas ? »
— « Oui j'en ai bu à Vincennes. »
— « A Vincennes! qu'allais tu faire là ? »
— « Mais non! à vingt cents le verre. »
Le copain n'en revient pas.

**

Rubentiana. — Le révérend curé de Saint-Denis subissant sans doute l'influence du printemps, annonce une nouvelle retraite pour « préparer les fiancées au Sacrement de mariage.

Que les amants le gazouillent à leurs belles et les engagent à se rendre en masse à l'appel du digne pasteur.

Ce délicieux curé de Saint-Denis s'y connaît mieux personne. Vingt-six ans de pratique dans ces délicates préparations! Je ne vous dis que ça.

**

A la Lanterne. — Les nombreux promeneurs qui se rendent au nouveau quartier de *l'Île de commerce* s'arrêtent extasiés devant les *magnifiques* et coûteuses lanternes que l'on vient d'y placer.

Ce n'est qu'un cri d'admiration générale, à part quelques doléances de contribuables grincheux qui crient à la dépense et qui apprécient un peu vertement ce qu'ils appellent la prodigalité de nos édiles.

Ceux-ci sont cependant très-excusables; ils se seront dit: « On ne sait pas ce qui peut arriver; il faudrait peu de chose pour qu'on nous envoie quelque jour à la Lanterne. Eh! bien réservons-nous des gibets dignes de nous. »

Appel aux Candidats. — L'administration communale mettra prochainement au concours l'emploi de *recuteur* ou de *recueilleuse* des platines de cuivre qui garnissent (???) le sommet de la Trink-Halle.

Les candidats des deux sexes pourront participer à ce concours.

Le jury sera composé des *dames* du corps des *balais* de la ville, des femmes de peine attachées à l'administration, des douze plus anciennes marchandes de *clicottes* d'Outre-Meuse, de MM. Seutin, frères, du garde-champêtre de Bressoux, du sacristain de Sainte-Catherine, du chef de musique des pompiers; de M. l'inspecteur du service des sépultures et enfin de M. Eugène Beaujean.

**

Passage du Roi. — Le Roi a traversé mercredi la station des Guillemins pour se rendre à Vienne.

Bien qu'il n'y eut point de réception officielle, un grand nombre de hauts fonctionnaires et de personnages marquants s'étaient réunis à la gare pour saluer Sa Majesté.

Le Roi apercevant M. Grosjean dans la foule s'est précipité vers notre illustre concitoyen et s'est entretenu longtemps avec lui de la façon la plus affable.

On croit que la question *franco-tunisienne* n'est pas étrangère à cet entretien, qui fut déjà l'objet de nombreuses notes diplomatiques.

**

Le mot de la fin. — Le petit X, avantageusement connu sur la place, est très souvent invité à prêter son concours d'*amateur distingué* par des sociétés un peu trop démocratiques. Bon enfant s'il en fut, X. accepte toujours et s'en va bravement fraterniser avec des amis improvisés.

Quelqu'un s'étonnait un jour de cet état de choses et lui demandait comment il pouvait s'amuser en aussi *noble* compagnie.

« Bah! répondit X, c'est bien simple je sais m'abaisser à leur hauteur. »

BRICOLEUR.

SOUVENIR D'ENFANCE

Je me rappelle encore le temps, Madame, où nous jouions ensemble, Je n'avais pas plus de sept ans; Vous en aviez cinq, il me semble.

Je me rappelle la maison Le jardin, la cour et la grille, J'étais déjà bien polisson, Vous étiez déjà bien gentille.

J'avais, tout comme un général, Des soldats, un casque, une épée; Vous n'alliez pas encore au bal, Mais vous aviez une poupée.

Je disais : je suis ton mari ! Et vous disiez : je suis ta femme ! Et vous ne poussiez pas un cri, Quand je vous embrassais, madame.

Dieu bénissait notre union; Votre poupée était ma fille, Et ce n'était que de bonbons Que vivait toute la famille.

Chaque jour, en nous retrouvant, Quelle allégresse était la nôtre ! Oh! qu'alors nous sommes souvent Tombés dans les bras l'un de l'autre !

Mais le bonheur est un jouet, Qui bien vite s'use ou se casse; Sabre et casque, tambour et fouet, Poupée ou poupon, oui, tout passe.

Vous avez perdu vos joujoux, Et j'ai brisé ma grande épée, Mais je voudrais bien avec vous, Jouer encore à la poupée. D. C.

NOUVELLES A LA MAIN.

Aujourd'hui toutes les industries qui représentent une idée, un besoin quelconque, si bizarre, si secondaire qu'il paraisse, trouvent vite des propagateurs et des appuis.

L'Agence matrimoniale, qui est une nouveauté de notre temps, quoique l'idée de trafiquer du mariage soit aussi vieille que le monde, a fait son chemin.

Faire des mariages dans certaines conditions convenues et arrêtées d'avance, avec le secours d'un intermédiaire qui touche une commission, est la chose la plus ordinaire aujourd'hui : à Paris l'on compte déjà plus de cinquante maisons honorables, et autant d'autres, qui ne se disent pas telles, dont l'opération exclusive, unique, est le mariage d'argent; il y a aussi le côté affection, mais on ne s'en occupe pas, il vient après, par surcroît, sans qu'on y songe.

Les agences matrimoniales ont pris un grand développement; le *Figaro*, l'organe des ecclésiastiques et des cocottes, du patchouly et de l'eau bénite, leur consacre un grand article qui, sous une apparence critique, sent sa réclame de loin, et qui donne fort envie d'en goûter à ceux qui ne connaissent pas ce raffinement de la civilisation Parisienne — et du 19^e siècle, car tous les grands centres, Londres et les Etats-Unis aussi, voient fleurir cette adorable industrie

Il faudrait pouvoir retracer ici par quelles manœuvres, démarches, trucs et attrapes, ces établissements de la félicité conjugale parviennent à conclure leur unions; comment tant de familles, tant de pures jeunes filles, ont accueilli sans même s'en douter, un soupirant dont le seul, ou le principal mérite était la commission de douze pour cent prélevée sur la dot par l'agence.

Mais il faudrait pour cela la faconde de l'organe clérical-bonaparteux et mieux encore, une observation sur le terrain même des opérations. Nous n'avons pas l'heur de pouvoir y songer; qu'on nous passe quelques chiffres des marchés offerts. — Avis à nos lecteurs.

A marier : D^{lle} hon. 22 ans, 15 millions de frs., 16, rue Provence.

Mariages : D^{lle} 26 ans, 3,000,000 frs. — 1 orph. 18 ans, jolie — dot 800,000 frs. Lami, 64, rue St-Honoré, etc., etc.

Notre réclame n'est pas payée.

**

Le *Courrier de Louisville* rapporte ce qui suit :

« Il y a neuf ans, une aiguille était entrée dans le pied d'une dame de Louisville. Cette même aiguille vient de sortir de la jambe de l'enfant de cette dame. Cette dernière, à l'époque où l'aiguille lui a perforé le pied, s'appelait miss Pauline Coblens; elle est aujourd'hui la femme de M. Harry Isaacs fabricant de cigares. C'est en marchant pieds nus sur un tapis auquel une aiguille avait été laissée attachée que miss Coblens fut transpercée. »

Recommandé à l'Académie de médecine; elle s'est bien occupée de Louise Lateau et du docteur Tanner; une facétie de plus... que cela peut-il faire ?

J. B.

Un bon DESSINATEUR-ARCHITECTE connaissant dessin mécanique, lavis, perspective etc, désire s'occuper après son bureau, S'adresser au bureau du *Rasoir*. init. M. N.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE

J. DAXHELET

GRAVEUR-ÉDITEUR

PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Presses mécaniques de la Maison UYTERELST de Bruxelles.

CARILLON.

PREZBYTÈRE



S'ils en boivent du pareil tous les jours, ça ne m'étonne pas que la religion ne tient plus sur ses jambes.



Qui éclairent et qui pourtant ne peuvent pas se voir.

RUE SÈGILLES



Dimeure don tranquille! on t'va prinde po on professeur de conservatwère!



Au grand bac
- Est s'li bon chal li pequet?
- Mocheu, no n'nè fans maîe di l'auto!



Les Belges en Afrique



Les Africains en Belgique



Les seules chaînes qu'elles se décident à porter volontiers



Procédé ingénieux pour empêcher nos édiles de dire des bêtises



Autre procédé non moins ingénieux



Une arme avec laquelle M. Neujean, Président de l'enquête scolaire, pourrait dorlôder l'échine de quelqu'un

Passage de la princesse Stéphanie. Grâce aux excellentes mesures prises par la police, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner.

Le chef de musique des pompiers charmant ses loisirs en recourant les instruments de ses artistes